



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service urbanisme et habitat
Unité aménagement

Affaire suivie par : Géraud BROYER
Tél. : 02 56 63 73 82
Courriel : geraud.broyer@morbihan.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Vannes, le 17 JAN. 2024

Le préfet

à

Madame le maire
1 place Xavier de Langais
56450 Surzur

Objet : Avis sur le projet de modification n°1 du PLU de Surzur

Conformément aux dispositions des articles L.153-36 à 48 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis, le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Surzur prescrit par délibération du 11 mai 2021 et reçu par mes services le 22 novembre dernier.

Ce projet a pour objet de :

- 1) Améliorer la protection de la nature en ville,
- 2) Faire évoluer les règles de construction en zone A et N,
- 3) Prendre en compte les dispositions des annexes sanitaires pluviales dans le PLU,
- 4) Favoriser la production de logements locatifs sociaux,
- 5) Procéder à des ajustements techniques du règlement écrit et graphique,
- 6) Prendre en compte les observations émises par la préfecture dans son courrier du 22 janvier 2019 sur le projet arrêté du PLU de Surzur.

Ce projet de modification n°1 n'appelle pas de remarque de ma part.

Cet avis doit être versé à l'enquête publique.

Le préfet


Pascal BOLOT